

SAS SERMI.

23 RUE CONCHES

27000 EVREUX

02 76 38 30 73

04 67 35 17 67

contact@sermi.fr

DEVIS n° L2200248

SFR DISTRIBUTION

SERVICE COMPTABILITE FOURNISSEURS

IMMEUBLE LE FROG 124 BV DE VERDUN

92411 COURBEVOIE CEDEX

— Adresse implantation

SFR 5554

47 RUE NATIONALE

37000 TOURS

RCS : B 479 985 780

SIRET : 47998578000036

APE : 3319Z

Capital : 100 000 €

N°TVA : FR15479985780

V/Ref. : TRAVAUX ALARME INCENDIE

Date validité : 07/08/2022

Statut :


Page 1/2

REFERENCES A RAPPELER IMPERATIVEMENT SUR TOUTE CORRESPONDANCE : N° DE DEVIS

Numéro	Date	N°Client	Modalités de paiement	Technicien
L2200248	07/07/2022	343	Virement	BLOCHET 06 30 17 79 20

Désignation	Qté	Prix net	Mnt HT	Mnt TTC	TVA
SUITE A LA VERIFICATION DU MATERIEL INCENDIE DU : 05/07/2022 <u>FOURNITURE ET POSE</u> <u>ENTREE ET RESERVE</u> ALARME T4 AUTONOME RADIO POSE COMPRISE 600M A 6KM - AGYLUS Fréquence : 868 MHz Portée : - 6 km maximum en champ libre - 600 m maximum dans un bâtiment Alarmes en réseau : Illimité Autonomie : 2 ans en veille + 4 h en alarme maximum Diffusion - Flash - Son incendie NFS 32001 Flash lumineux : Par 3 Leds 20 lumens IP : 55 3 batteries 1.5V alcalines fournies- ref: APIA1514 Poids : 925 g Dimensions : L.187 x H.302 x P.59 mm Pose et paramétrage compris.	1				1,00
VACATION	1	23,00 €	23,00 €	27,60 €	1

à suivre ...

Désignation	Qté	Prix net	Mnt HT	Mnt TTC	TVA
					

BON POUR
ACCORD MR
BARD GREGORY
19/08/2022

Base TVA 20 % : 743,00

BON POUR ACCORD

TAMPON

SIGNATURE

Total HT	743,00 €
Total TVA	148,60 €
Total TTC	891,60 €

CODE DU TRAVAIL - Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 mètres carrés de plancher.

Il existe au moins un appareil par niveau.

Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, notamment des risques électriques, ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

CODE DES ERP

Les ERP ont l'obligation de tenir un registre de sécurité qui indique notamment :

- les vérifications techniques ;
- les formations suivies par le personnel ;
- les travaux réalisés notamment.

A partir du 22 octobre 2017, les ERP neufs et situés dans un cadre bâti existant auront l'obligation de tenir un registre public d'accessibilité mentionnant les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'ERP.

Le contenu du registre public d'accessibilité varie selon la catégorie et le type d'ERP, et selon que l'ERP répond ou non aux normes d'accessibilité.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos marchandises sont payables à Béziers, le règlement par chèque, traite ou virement n'opère ni novation, ni dérogation, seul le Tribunal de Béziers est compétent. Toute commande implique que le client a eu connaissance et souscrit sans réserve à nos conditions générales de vente. Toutes clauses ou conditions particulières d'achat figurant sur le présent document, qui seraient en opposition avec les présentes conditions, seraient considérées par nous comme nulles et non avenues. La garantie se limite suivant l'usage, au remplacement de la pièce reconnue défectueuse sans que cela puisse entraîner une quelconque indemnité pour les conséquences directes ou indirectes pouvant survenir de ce fait nos prix et délai sont toujours donnés à titre indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les marchandises ou le matériel, ni de réclamer des dommages et intérêts. Les prix sont réputés et révisable chaque année selon la formule suivante P1=PO x (S1/S0) P1=Prix révisé ; PO = Prix contractuel. S1= indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine ; S0= Dernier indice publié à la date de révision. Nos factures sont établies au cours du mois de livraison. Elles sont payables à la date d'échéances indiquée sur la facture. En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera appliqué. Tout retour de marchandise doit être négocié avec le responsable commercial. De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, ceci conformément aux termes de la loi n°80 335 du 12 mai 1980. Pour toute contestation, le Tribunal de Béziers sera le seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Nos traites ou acceptations de paiement ne font pas dérogations aux clauses attributives de juridiction.